



Orléans, le 5 mars 2024

Communiqué,

Contre la fascisation du pouvoir Contre le massacre du peuple Palestinien Pour les libertés syndicales et la liberté d'expression

L'UD CGT du Loiret apporte son soutien indéfectible à notre camarade Jean-Paul DELESCAUT, secrétaire général de l'UD CGT du Nord, nouvelle cible du Capital et du gouvernement Macron

Embarqué manu-militari à son domicile le 20 octobre 2023 à 6h00 du matin par un important dispositif policier, notre camarade Jean-Paul s'était vu notifié son arrestation pour être conduit ensuite au commissariat de Lille et être inculpé « d'incitation au terrorisme » et « d'incitation à la haine raciale ». Jean-Paul est maintenant poursuivi et doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille le 28 mars prochain.

Ces poursuites judiciaires antidémocratiques s'inscrivent une fois de plus dans la volonté des possédants à faire taire, par tous les moyens, les camarades de la CGT, comme Jean-Paul, qui luttent au quotidien contre le système capitaliste pour défendre nos droits de travailleuses et de travailleurs, nos libertés publiques et syndicales et les droits des peuples à vivre libres.

OUI, les luttes pour soutenir les peuples victimes des guerres impérialistes et de son bras armé l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) sont inscrites dans l'ADN de notre organisation syndicale, comme toutes les luttes visant à dénoncer toutes les formes de discriminations, et personne ne nous réduira au silence.

OUI le peuple Palestinien, privé de ses droits fondamentaux depuis 1967, est victime depuis 5 mois d'un véritable massacre perpétré par le gouvernement israélien et ses ministres d'extrême droite (massacre qui est maintenant qualifié de génocide par des organisations internationales).

L'UD CGT Loiret dénonce avec la plus grande fermeté ces odieuses attaques contre les militant.e.s de la CGT et réaffirme son soutien total envers Jean-Paul, les syndicats CGT du Nord et leurs militant.e.s.

L'UD CGT Loiret appelle ses militant.e.s à se rendre au rassemblement devant le tribunal de Lille le 28 mars à partir de 12H00.